

## Citation

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

*André Rémy*, fils d'André et d'Elisabeth, née Fleury, né le 2 septembre 1973, à Porrentruy, originaire de Beurnevésin, ouvrier, précédemment domicilié à 2900 Porrentruy, Grand-Rue 8, actuellement sans domicile connu; sdt à cp P camp 121;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 3 mai 2001, à 8 h. 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, Salle des débats, 2<sup>e</sup> étage, sous l'inculpation de refus de servir.

Si vous ne vous présentez pas vous serez jugé par défaut.

23 avril 2002

Le président du Tribunal militaire de division 2

# Avis

---

L'Office fédéral des assurances sociales publie:

## Lois cantonales sur les allocations familiales

Recueil du 1<sup>er</sup> avril 1987

Cette collection est contenue dans un classeur à feuilles mobiles, pourvu d'un registre alphabétique. Elle donne un aperçu des régimes cantonaux d'allocations familiales avec indication des montants de prestations, ainsi que le texte intégral des prescriptions cantonales sur les allocations familiales.

Les révisions des dispositions légales sont l'objet de suppléments annuels qui sont livrés automatiquement à toutes les personnes en possession de cet ouvrage.

Bilingue allemand/français, n° de commande 318.801 df

Prix de l'édition complète: 95 fr. 15 (incl. TVA)

Les suppléments 1 à 12 sont inclus dans l'édition de base.

### *Suppléments parus ensuite:*

	N° de commande
– Supplément 15, état 1. 7. 97, 18 fr. 40	318.801.15 df
– Supplément 16, état 1. 4. 98, 17 fr. 20	318.801.16 df
– Supplément 17, état 1. 4. 99, 19 fr. 05	318.801.17 df

Les commandes doivent être passées par écrit à l'OCL/EDMZ, 3003 Berne.

---

[13]

## Citation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.04.2002
Date	
Data	
Seite	3169-3170
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 256

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.